

ANDRÉ CAUDERON ET L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

par Georges **Pédro**¹

Mon propos au cours de cette séance commémorative sera consacré avant tout à présenter l'activité d'André Cauderon dans le cadre de l'AAF où il a apporté tant de renouveaux. Il sera encadré cependant par deux aspects complémentaires :

- Le premier, qui servira d'introduction, tentera d'explicitier pourquoi André Cauderon s'est intéressé aux Académies et s'y est tant investi ;
- le second, qui nous conduira à la conclusion, portera sur l'action, toujours au service de l'Agronomie, qu'il a déployée dans les autres Académies dont il a été aussi un membre très actif.

C'est donc l'ensemble de l'œuvre académique d'André Cauderon qui servira de toile de fond à cet exposé.

I. Introduction

Dès son entrée dans le monde de la Recherche à la fin de la Guerre 39-45, André Cauderon avait – comme tous les jeunes scientifiques de ce temps-là – une très grande considération pour les Académies. Celles-ci, qui réunissaient les personnalités les plus éminentes de l'époque – choisies par élection en raison de leurs travaux et de leurs réflexions – servaient aussi, pour l'ensemble des communautés savantes, de garant de la qualité de toutes les nouvelles observations, expérimentations et réflexions présentées et discutées oralement en leurs seins.

Plus tard, c'est-à-dire après son élection, André Cauderon a constaté lui-même à l'usage que ces Académies avaient en même temps un certain nombre d'autres caractéristiques leur permettant de travailler pour le bien de la Nation dans les meilleures conditions.

Quelles sont ces principales caractéristiques ?

- les Compagnies dont il s'est occupé ont un caractère « officiel » sans toutefois faire partie des services de l'Etat, ce qui leur donne une certaine indépendance ;
- elles sont stables (les membres restant en place jusqu'à leur décès), ce qui fait que leur fonctionnement est basé sur la pérennité ;
- elles sont constituées de personnalités d'origine variée et pouvant provenir d'institutions les plus diverses (publiques et privées) ;
- enfin, elles ont un mode de fonctionnement particulièrement efficace, puisque la gouvernance intellectuelle de la Compagnie est assurée dans la continuité par l'un des leurs, désigné après élection sous le nom de Secrétaire perpétuel².

C'est sur le rôle primordial de ce poste que je vais m'étendre quelque peu maintenant à propos d'André Cauderon ; il a d'ailleurs explicité lui-même les cinq missions assignées à notre Compagnie lors du premier Rapport annuel qu'il a présenté le 27 novembre 1985 :

¹ Secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie d'Agriculture de France, directeur de recherche honoraire de l'Institut national de la recherche agronomique.

² Les données historiques explicitant cette situation particulière sont rapportées en annexe.

- Témoigner et conserver la mémoire.
- Evaluer les faits nouveaux.
- Elaborer des systèmes explicatifs.
- Eclairer les possibilités d'action à moyen terme.
- Réfléchir sur le long terme.

Mais, si son activité comme Secrétaire perpétuel constitue le thème majeur de cette présentation, il ne faut quand même pas oublier de rappeler qu'André Cauderon s'est manifesté au sein de l'Académie d'Agriculture avant d'accéder à ce poste éminent, d'abord comme correspondant en 1967, puis en tant que membre en 1977, enfin en remplissant la charge de vice-secrétaire en 1984, et qu'il a continué à participer aux travaux après son passage à l'honorariat comme secrétaire perpétuel en 1997, notamment en assistant activement aux séances hebdomadaires et à toutes les réunions de sa section (I), jusqu'à celle de mai 2009.

II. Le renouveau de l'Académie d'Agriculture de France sous l'autorité d'André Cauderon, Secrétaire perpétuel de 1985 à 1997³

Le renouveau qui lui a paru indispensable de mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 1985, afin d'améliorer le travail et les publications de l'Académie, concerne essentiellement trois aspects :

- La réforme des statuts et la restructuration interne de l'Académie ;
- la réorganisation des ordres du jour des séances hebdomadaires et la rénovation des publications ;
- enfin, l'ouverture de l'Académie à un partenariat.

A- Réforme des statuts et réorganisation interne de l'Académie

Dès son élection, une modification des statuts lui est apparue tout à fait indispensable à partir des deux constatations suivantes :

- un vieillissement évident du corps académique en relation avec l'allongement de la durée de la vie, en sorte que le brassage continu anciens-nouveaux était assuré de moins en moins bien ;
- une inadaptation des structures en place de la Compagnie (nombre de membres insuffisant, définition inappropriée des sections...).

Mais ce projet de réforme lui a semblé de surcroît comme étant une manière efficace pour alimenter un brain storming au sein de la Compagnie et provoquer ainsi un nouveau départ avec l'aide constante du Bureau et de la Commission académique.

Cette réforme s'est opérée en deux phases :

- une première, légère et rapide, entre 1985 et 1986,
- une seconde, profonde mais plus longue, entre 1992 et 1995.

Première phase (1985-1986)

Jusqu'en 1985, le fonctionnement de l'Académie était régi par le décret du 5 décembre 1979, qui avait remplacé le décret précédent du 25 avril 1956. Il reposait sur les caractéristiques suivantes :

- La Compagnie comprend dorénavant 100 membres titulaires⁴ (il existe encore des membres non résidents, mais on n'en élit plus) et était composée par 8 sections spécialisées⁵, dont une nouvelle (8 membres) dénommée « Activités de transformation

³ Je ne saurais oublier l'appui que j'ai reçu de notre confrère P. Zert pour la rédaction de cette partie.

⁴ Je m'en tiens ici, pour simplifier, aux seuls membres titulaires (donc pas aux membres étrangers, ni aux correspondants nationaux et étrangers).

⁵ La division en sections existe depuis 1843.

agroalimentaires » ; auxquelles il fallait ajouter une section hors-cadre sans correspondants, dont la proposition de recrutement découlait de la seule Commission académique ;

- les élections, qui avaient été individuelles jusque-là après déclaration de vacance lors du décès d'un membre, deviennent plus fréquentes et se font dorénavant de manière groupée ;
- les membres et correspondants empêchés peuvent accéder sur leur demande à l'éméritat et à l'honorariat (sans précision d'âge) et être de ce fait remplacés ;
- le Secrétaire perpétuel a réellement une fonction viagère, puisque son mandat perdure jusqu'à son décès, à moins qu'il prenne lui-même la décision de démissionner pour des raisons personnelles.

Après son arrivée aux commandes, André Cauderon souhaite provoquer rapidement un premier toilettage, qui ne change pas fondamentalement la structure de l'Académie et qui peut de ce fait être pris rapidement par un simple décret du premier Ministre⁶. Il propose alors quelques modifications, qui sont aussitôt entérinées par le décret du 12 mars 1986, complété par celui du 14 mai 1986.

Il s'agit principalement des trois mesures suivantes :

- l'éméritat est octroyé d'office à 80 ans ; les membres émérites continuent à participer à la vie de l'Académie, mais sont désormais en surnombre par rapport à l'effectif de référence (l'honorariat des correspondants est fixé à 75 ans) ;
- la demande de congé provisoire, pour empêchement et sans précision d'âge, est introduite (mais avec possibilité de réintégration) ;
- les fonctions de Secrétaire perpétuel et de Trésorier perpétuel restent perpétuelles dans leurs appellations (c'est-à-dire non soumises à une élection annuelle), mais sont limitées dorénavant à 75 ans.

Seconde phase (1992-1995)

Il s'agit-là d'une véritable réforme des statuts, ce qui implique automatiquement leur approbation par notre Protecteur qui est le Président de la République, après avis du Conseil d'État.

Elle a consisté essentiellement

- à proposer une augmentation du nombre des membres de l'Académie, le nombre de 120 est retenu ;
- à concevoir un nouveau découpage des Sections (certaines disparaissant et des nouvelles étant créées) compte tenu de l'évolution des choses dans le domaine de l'environnement et de l'alimentation ; celle-ci s'accompagnant d'une nouvelle dénomination ainsi que d'une répartition renouvelée des membres dans les différentes sections.

Or, tout ceci nécessitait la mise en œuvre préalable d'un gros travail de préparation au sein des instances académiques, avant de pouvoir entreprendre des échanges avec les autorités de tutelle (Ministère de l'Agriculture, Secrétariat général du Gouvernement, Conseil d'État), ce qui a conduit à procéder en deux étapes successives :

1- Étape académique (1992-1993)⁷

Cette étape a nécessité une longue gestation, le Secrétaire perpétuel demandant à plusieurs reprises l'opinion de chacune des Sections, celle de la Commission académique, enfin celle de

⁶ Naturellement après avis du Ministère de l'Agriculture et du Secrétariat général du Gouvernement.

⁷ Je me souviens très bien de cette phase, étant à ce moment-là Vice-président (1992), puis Président de l'Académie (1993) avec P. Zert comme Vice-président, qui a eu ensuite à prendre la suite (1994). André Cauderon m'avait demandé de l'aider dans ce travail dès mon élection à la Vice-présidence.

l'ensemble des membres au cours de séances spécialisées réservées aux membres de la Compagnie.

Sans entrer dans le détail, je souhaiterais simplement, pour bien montrer l'importance du travail réalisé par l'ensemble de l'Académie à l'initiative du Secrétaire perpétuel, rappeler les principales dates des échanges et des discussions :

- Mise en chantier, Commission académique du 8 janvier 1992.
- Note du Secrétaire perpétuel, 24 janvier 1992.
- Séance spéciale du 26 février 1992 : réflexion sur le problème des Sections à l'Académie.
- Mise en forme par le Bureau après discussion dans les Sections, 9 décembre 1992.
- Version définitive des propositions envoyée à tous les membres, 21 décembre 1992.
- Discussion de cette version en C.A. le 6 janvier 1993, puis discussion en Sections.
- Annonce de la prochaine refonte des statuts au Ministère de l'Agriculture par le Secrétaire perpétuel lors de la séance solennelle du 13 octobre 1993.
- Séance spéciale du 1^{er} décembre 1993, « Travaux et missions de l'Académie ».

A ce stade, il ne restait plus qu'à passer à la deuxième étape :

2- *Étape de discussion avec les autorités de tutelle (1994-1995)*

Cette étape a consisté essentiellement à faire entériner nos nouvelles propositions par les Services officiels.

Je ne rapporterai pas ici le détail des discussions qui ont eu lieu dans le courant de l'année 1994. Je sais que tout cela a demandé beaucoup de temps à André Cauderon, assisté en particulier par notre confrère P. Zert. Je ne rappellerai ici qu'un seul fait, parce qu'il nous concerne encore aujourd'hui. Au vu de nos documents, le Secrétariat général du gouvernement a été amené à proposer que le Ministère de l'Environnement soit cosignataire du futur décret, ce qui a été refusé de manière catégorique par le Ministère de l'Agriculture.

A l'issue de tous ces échanges, le travail s'est enfin terminé lors d'une convocation devant le Conseil d'État le 14 février 1995, qui a accepté nos propositions après avoir demandé plusieurs légères modifications dont par exemple le maintien du droit de vote des membres émérites.

Il ne restait plus alors au Secrétaire perpétuel qu'à en informer tous les membres, ce qu'il a fait en adressant une lettre le 22 février 1995 les convoquant à une séance « administrative » le 8 mars 1995, lettre accompagnée de la dernière version des statuts.

A partir de là, tout s'est enchaîné très vite, puisque l'approbation officielle a été obtenue avec la signature du décret par le Président de la République le 14 juin 1995, suivie de sa publication dans le Journal Officiel le 16 juin 1995.

Il ne restait plus à l'Académie qu'à mettre au point son nouveau Règlement intérieur, qui n'avait pas besoin de passer devant le Conseil d'État. Rédigé durant ces mêmes années, il a été approuvé par l'Académie en séance plénière le 24 janvier 1996.

Mais la réorganisation interne n'était pas encore terminée. En effet, au cours des années 1996 et 1997, le Secrétaire perpétuel a appelé chaque nouvelle section à définir elle-même les limites de sa compétence, ainsi que son programme d'activité.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur la réorganisation interne de l'Académie qui, grâce à la clairvoyance et à l'opiniâtreté d'André Cauderon, a mis la Compagnie sur de nouvelles voies, lui permettant ainsi de remplir ses missions dans de meilleures conditions. Mais la tâche était loin d'être terminée, car il y avait dans le même temps d'autres réformes en chantier.

B- Refonte des modes de travail de l'Académie

Cet aspect de la question repose sur plusieurs changements concernant les trois points ci-après : – Le programme des séances hebdomadaires,

– Le mode de travail des Sections,

– Les publications,

tout ceci ne pouvant naturellement évoluer que de concert.

Mais, pour mieux mesurer l'importance des modifications introduites par André Cauderon, il est bon – là encore – de replacer les choses dans un contexte historique.

1- A l'origine et pendant très longtemps, seuls les membres de l'Académie pouvaient intervenir au cours des séances hebdomadaires. Celles-ci ont toujours été ouvertes au public, mais ce dernier écoutait sans participer aux discussions. Dans ces conditions, les membres qui souhaitaient intervenir au cours d'une séance pouvaient le faire de trois façons :

- soit s'inscrire pour une communication en exposant leurs travaux originaux ou encore leurs réflexions personnelles ;
- soit présenter des notes rédigées par des personnes étrangères à l'Académie souhaitant faire connaître et discuter leurs travaux devant une assemblée reconnue pour sa compétence. A ce stade, c'est le membre lui-même qui servait de garant à l'Académie vis-à-vis de la qualité des communications ;
- soit enfin, analyser les derniers livres édités ou encore les thèses récentes susceptibles d'intéresser l'ensemble de l'Académie et de recevoir éventuellement un prix ou une médaille de la Compagnie.

Toutes ces formes d'intervention donnaient lieu ensuite à une publication reconnue, qui portait l'appellation de « Comptes Rendus des séances de l'Académie d'Agriculture de France ». Ce passage par la publication nous amène à évoquer le cas des correspondants, ceux-ci étant conviés à envoyer des notes par écrit qui étaient, elles aussi, insérées dans les Comptes rendus.

Ce genre de programmation des séances par simple enregistrement des demandes au secrétariat a été mis en pratique jusqu'à l'arrivée d'André Cauderon. Les seules choses, qui avaient quelque peu évolué auparavant étaient :

- d'abord, la possibilité d'intervention orale des correspondants ;
- en second lieu, sur invitation spéciale, l'autorisation donnée à un auteur n'appartenant pas à l'Académie de présenter lui-même une communication, à condition que le texte en soit remis trois semaines avant la séance (Art. 26 du Titre III du Règlement intérieur du 24 avril 1980).

On en était donc là en 1985. Comme un long chemin a été parcouru depuis cette date, il nous faut examiner maintenant de quelle manière André Cauderon a procédé pour introduire, par touches successives, des modifications dans ce domaine.

2- Dès son élection, André Cauderon a estimé que cette tâche de programmation des séances revenait d'office au Secrétaire perpétuel, dont c'était même une des missions essentielles. Il l'a bien explicité dans son premier rapport lors de la séance solennelle du 27 novembre 1985 (je reprends ses termes : « organiser les travaux et la publication des comptes rendus de l'Académie »). Pour ce faire, André Cauderon a d'abord souhaité élaborer lui-même l'ordre du jour de chaque séance à partir des diverses propositions habituelles ; et ce de façon à faire ressortir, si possible, une à deux idées fortes par séance. Il a ensuite envisagé la mise sur pied de véritables séances thématiques spéciales, dont le programme et le contenu préparés par les Sections seraient discutés avec lui à

l'avance et dont les textes seraient ensuite, avant d'être publiés, revus par plusieurs membres, désignés par lui et qui constitueraient en quelque sorte un Comité de lecture informel.

Tout ceci a représenté un très grand changement, qui s'est mis en place petit à petit et qui a été favorisé par la diminution progressive avec le temps de la demande de présentation de notes en provenance de l'extérieur, les spécialistes des différents domaines agronomiques préférant souvent au cours de ces années faire connaître leurs travaux dans des revues à la fois plus spécialisées et à vocation internationale.

De toute façon, un tel changement impliquait de modifier quelque peu les usages de l'Académie, à savoir :

- faire travailler dans ce sens les Sections susceptibles de proposer des thèmes de séances intéressantes ;
- créer par ailleurs des Groupes de travail temporaires à caractères transversaux (intersections), mieux à même dans certains secteurs de faire des propositions intéressantes ; le Groupe Eau sous l'autorité de Mme Mériaux a été à cet effet créé dès 1992 ;
- faire appel à des conférenciers n'appartenant pas à l'Académie ;
- baser le programme de chaque séance sur l'intervention des meilleurs spécialistes du domaine à condition toutefois qu'ils n'appartiennent pas à la même institution ;
- autoriser les personnes de l'assistance ne ressortissant pas de l'Académie à intervenir dans la discussion ;
- enfin, procéder, en particulier avec l'aide du regretté Claude Huttin, à une rénovation des Comptes rendus (format agrandi – typographie plus attirante), ce qui a été réalisé dès le début de l'année 1987 avec l'apparition de nouveaux Comptes rendus de l'Académie marqués par le célèbre Tournesol stylisé⁸, qui rassemblaient en douze fascicules l'ensemble des textes et discussions sans référence à l'ordre chronologique des séances, sauf en ce qui concernait les séances spécialisées.

Toutes ces dispositions ayant été acceptées, le style de l'Académie ainsi que son efficacité ont été complètement renouvelés, surtout si l'on y ajoute d'autres opérations en relation :

- soit avec la réception des nouveaux membres, André Cauderon leur demandant de présenter une conférence générale sur un sujet familier au nouvel élu ou bien, mieux encore, d'organiser une séance entière sur un thème choisi par l'impétrant,
- soit avec l'hommage rendu aux Confrères disparus ayant le plus marqué l'agronomie ou l'Académie, à qui pouvait être réservée une séance complète.

A ce stade de la présentation, il reste à évoquer la célébration en 1988 du 200^e anniversaire de la création de la Société Royale d'Agriculture, qui a aussi servi de *brain storming* à l'Académie. Elle s'est traduite par deux opérations :

- a) L'organisation d'un Symposium d'une journée, le 23 novembre 1988, sous le haut patronage du Président de la République et intitulé « Deux siècles de progrès pour l'agriculture et l'alimentation » (1788-1988). Ce Symposium s'est tenu rue d'Astorg avec l'appui de nombreuses institutions et notamment de la Société Dupont de Nemours, qui a fait frapper une médaille à cette occasion, en souvenir de Pierre-Samuel Dupont de Nemours, membre de la Société Royale d'Agriculture en 1788 et grand-père du fondateur aux États-Unis de la Dupont de Nemours Company, première société de produits chimiques du monde.

⁸ Il y avait déjà eu un changement en 1979, avec le passage des numéros beiges aux numéros verts.

Ce Symposium a donné lieu à l'édition d'un numéro spécial des Comptes Rendus (n° 6, 168 p), introduit par André Cauderon lui-même et dont les conclusions ont été tirées par le Ministre de l'Agriculture.

- b) La publication en 1990 d'un livre de 481 pages chez Tec-Doc Lavoisier portant le même titre, mais faisant appel à une soixantaine d'auteurs, dont 35 environ faisaient partie ou appartiendraient un jour à l'Académie d'Agriculture. Son but était de dresser un panorama le plus complet possible de la transformation de l'agriculture dans notre pays depuis la création de la Compagnie à la veille de la Révolution jusqu'aux grandes avancées de l'après-guerre (1950-1990).

Au total, après une introduction d'André Cauderon qui a piloté entièrement ce travail, un développement des différents aspects en 45 chapitres répartis de la façon suivante :

- Situation agricole en France à la veille de la Révolution (5 chapitres).
- L'évolution des moyens de production (7 chapitres).
- L'évolution des techniques de production (9 chapitres).
- L'essor des industries agroalimentaires (6 chapitres).
- Vers de nouvelles approches des liens entre la consommation et la santé (7 chapitres).
- L'homme et l'espace rural (11 chapitres).

En définitive, une belle célébration à la hauteur de l'événement, qui nous conduit directement à évoquer le troisième aspect de la rénovation, correspondant à une ouverture généralisée de l'Académie au partenariat.

C- Ouverture de l'Académie au partenariat

Ce genre d'opération a paru très vite indispensable à André Cauderon, car cela lui permettait d'introduire simultanément deux nouveautés :

- 1- Faire sortir de temps à autre l'Académie de son lieu de travail, c'est-à-dire de son Hôtel de la rue de Bellechasse et, si possible, même d'aller siéger en dehors de Paris.
- 2- Ne plus continuer à travailler seule, mais obliger l'Académie à s'ouvrir à des partenaires qualifiés.

Tout ceci en vue de mieux faire connaître notre Compagnie et de tendre à effacer l'aspect quelque peu confidentiel attaché souvent aux Académies en raison du fait qu'elles sont considérées souvent comme des institutions fermées et à caractère élitiste ; d'où la perspective d'une mise en place dès 1987 de Colloques en partenariat, qui se tiendraient en dehors de la rue de Bellechasse et qui pourraient s'étaler, suivant les cas, sur un ou deux jours⁹. André Cauderon a beaucoup poussé pour que de tels Colloques puissent se tenir en province et qu'ils soient organisés à l'initiative de membres et correspondants de l'Académie résidant dans la Région concernée. C'est ce qui s'est passé à Bordeaux en 1989, à Rennes en 1990, en Thiérache et à Orléans en 1992, à Angers en 1993, à Montpellier en 1994, à Nantes en 1994.

Quant aux partenaires, cela pouvait être des organisations agricoles ou para-agricoles (APCA, CNASEA, ONF, GNIS...), des institutions de recherche (INRA, ORSTOM, CEMAGREF, IFREMER...), des Agences de l'Eau, le COMIFER, l'UIPP..., des Ministères (Agriculture, Environnement), enfin d'autres Académies. La liste en est donnée dans le Tableau ci-joint.

⁹ Le premier, organisé avec le Comifer à l'initiative C. Maréchal, s'est tenu à l'APCA le 25 mars 1987 et a donné lieu à un numéro complet des Comptes rendus de l'Académie de l'année 1987 (n° 3).

HOMMAGE A ANDRÉ CAUDERON

	Date	Titre du colloque	Lieu	Partenariat
1987	25 mars	Connaissances nouvelles pour une fertilisation azotée raisonnée.	Paris (APCA)	Comifer
	29 avril	Le drainage.	Paris (APCA)	CEMAGREF APCA
	22 septembre	Modélisation et protection des cultures	Paris (Agro)	Association Nationale de la Protection des Plantes
	17 décembre	La qualité de la vie : agriculture, alimentation, santé.	Paris (Faculté de pharmacie)	AC- médecine AC-pharmacie AC-vétérinaire
1988	19 octobre	Les biotechnologies dans les pratiques de l'amélioration des plantes.	Paris (APCA)	GNIS
	23 novembre	Symposium du Bicentenaire : Deux siècles de progrès pour l'agriculture et l'alimentation (1788-1988)	Paris (siège UCCMA)	Dupont de Nemours, Mutualité agricole, APCA, Fondation Xavier Bernard
1989	14 février	Aspects nouveaux de l'évolution de l'agriculture française	Issy les Moulineaux	CNASEA
	24-25 mai	Horizons nouveaux pour la protection des cultures. Apports de la biologie moléculaire et du génie génétique	Paris (Ministère de la Recherche)	INRA UIPP
	11-13 septembre	Vigne et forêt en Aquitaine	Bordeaux	Université INRA ONF
1990	7-8 février	Oligoéléments et monde du vivant	Paris (Mutualité)	Comifer
	20 novembre	L'aviculture française	Rennes	INRA Institut technique des animaux et de l'élevage
1991	23 octobre	Météorologie et agriculture	Paris (APCA)	APCA
	13 novembre	Qualité microbiologique et produits crus	Paris (Ministère de la Recherche)	DGAL (Ministère de l'Agriculture)
1992	12 mai	Situation actuelle et avenir de la Thiérache	La Capelle en Thiérache	Chambre d'agriculture de l'Aisne et du Nord
	17 novembre	Qualité des eaux et agriculture	Orléans	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
1993	12-13 mai	Avenir des filières végétales spécialisées en Anjou	Angers	Pôle de Recherche et d'Innovation d'Angers (PRIA)
	26 mai	Conservation des collections végétales	L'Hay les Roses	Roseraie du Val de Marne
1994	4 mai	Lavoisier naturaliste et agronomie	Paris (Maison de la Chimie)	-
	12-13 octobre	L'Agriculture dans l'avenir du monde méditerranéen	Montpellier	Agropolis CIHEAM
	19 octobre	Recherche pour une agriculture tropicale viable à long terme (1944-1991)	Paris (Ministère de la Recherche)	ORSTOM (Cinquantenaire)
1995	4-5 avril	Lysimétrie : évolution et contrôle des transferts d'azote	Paris (Maison de la Chimie)	Comifer
	29-30 mai	Etat et perspectives de la populiculture	Nantes	Commission nationale du peuplier
1996	27-28 mars	Paysage et agriculture	Paris (Agro)	Ecole doctorale (Grandes Ecoles des Sciences du Vivant)
	12 juin	Construire ensemble des références régionales pour le développement agricole et rural	Paris (Ministère de l'Agriculture)	Direction de l'Espace rural et de la Forêt (DERF)
	4 décembre	Aquaculture et développement rural et côtier	Paris (Ministère de l'Agriculture)	IFREMER
1997	2 avril	Equilibres microbiologiques dans les produits laitiers	Paris (Ministère de l'Agriculture)	Académie Vétérinaire
	4 juin	La recherche agronomique dans le monde de demain INRA 50	Paris (Académie)	(INRA)
1998	12-13 mai	Gestion des sols et qualité des eaux : situation et examen des actions menées en Lorraine	Metz Nancy	Chambre régionale d'agriculture de Lorraine

Au total, il s'est tenu plus de vingt Colloques en 11 ans (soit environ deux par an), dont huit en province, chacun d'eux ayant donné lieu à la publication d'un numéro spécial des Comptes rendus de l'Académie.

Les sujets abordés dans ces Colloques ont été extrêmement variés comme l'indique le même tableau et ceci est une preuve supplémentaire que dans notre pays, le Secrétaire perpétuel dominait l'ensemble des sujets concernant les problèmes en relation avec l'évolution de l'Agriculture et que, de ce fait, il remplissait parfaitement sa mission. Mais qui en douterait aujourd'hui à l'issue de cet exposé ?

A la fin de son mandat, la route de l'avenir était donc bien tracée pour notre Académie, ce qui a grandement facilité ma tâche au cours des années ultérieures. Je profite donc de ce jour pour le remercier vivement de tout ce qu'il a fait pour la Compagnie au nom de l'ensemble des confrères d'abord, mais aussi en mon nom personnel puisque j'ai eu l'honneur de lui succéder.

Mais l'action académique d'André Cauderon a débordé notre Compagnie, et c'est la raison pour laquelle je souhaiterais terminer cette présentation en disant quelques mots sur son activité, toujours au service de l'Agronomie, au sein des autres Académies auxquelles il a appartenu.

III. Activité d'André Cauderon dans les autres Académies et conclusion

André Cauderon a été élu membre de l'Académie des Sciences le 14 mars 1977 dans la section de Biologie animale et végétale, c'est-à-dire juste après une réforme des statuts de cette Compagnie, adoptée le 15 novembre 1976, qui modifiait celle initiée par Lavoisier lui-même, près de 200 ans auparavant, le 23 avril 1785 où était créée une section « Botanique et agriculture », section qui a été reprise lors du règlement de 1795 dans la Classe des Sciences de l'Institut de France sous le nom d'« Economie rurale et Arts vétérinaires ».

Or cette dernière section était une de celles qui disparaissaient dans la nouvelle structure, tandis que d'autres sections étaient regroupées (biologie animale et végétale par exemple) et enfin qu'il en a été créé de nouvelles, comme la section de « biologie moléculaire et cellulaire »¹⁰.

Tout ceci pour dire que l'élection d'André Cauderon comblait un vide, puisque celui-ci allait représenter dorénavant le grand domaine de l'Agronomie. Il a rempli cette tâche pleinement, grâce à ses interventions soit en section, soit en séance plénière. Comme tous ceux qui le connaissent bien peuvent encore l'imaginer, il n'intervenait qu'à bon escient ou quand on souhaitait avoir son avis, mais c'était toujours net, mesuré et précis, en sorte que toute l'assemblée l'écoutait avec la plus grande attention. J'ai été le témoin de l'estime de ses confrères, et je ne parle pas seulement des confrères proches de son secteur, mais des plus grands mathématiciens, astrophysiciens, biomédecins...

Très vite, il a été mis à contribution. C'est ainsi qu'il a fait partie du Comité de l'Environnement dès la création de ce dernier. Il a même été chargé du Rapport « Biodiversité et environnement » avec l'aide de notre confrère J.C. Mounolou et de Françoise Fridlandsky publié en 1995. Il a aussi été un des intervenants lors de la Séance Solennelle sous la Coupole commémorant le 200^e anniversaire de la mort de Lavoisier sous la guillotine, en traitant le sujet « Lavoisier et l'Agronomie ».

Il est intervenu aussi lors du Colloque organisé conjointement par l'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales et politiques le 2 décembre 1999 à la Fondation Singer-Polignac en présence du Chancelier P. Messmer. Le thème général du Colloque était « Sécurité alimentaire et développement durable ».

¹⁰ Cf. Georges PÉDRO. Les problèmes de l'Agriculture et l'Académie des Sciences. Relations avec l'Académie d'Agriculture – Éditorial – Lettre de l'Académie des Sciences et du Cadas – n° 34, mai 2000.

Mais l'Académie des Sciences s'est particulièrement appuyée sur lui lorsque cette Compagnie a décidé de s'impliquer davantage dans les problèmes de recherche appliquée. Elle a créé à cet effet un groupe de travail composé de 8 membres de l'Académie et de 8 membres extérieurs provenant du monde technologique, chargé de mettre sur pied un Comité des Applications de l'Académie des Sciences (Cadas) qui a vu le jour le 21 juin 1982 et dont la présidence devait revenir à une personnalité extérieure et la vice-présidence à un académicien. Dès la première réunion en janvier 1983, c'est Hubert Curien, alors président du CNES qui est porté à la présidence et André Cauderon choisi comme vice-président. Mais, H. Curien étant devenu Ministre de la Recherche le 9 septembre 1984, c'est André Cauderon qui aura à assurer la présidence du Cadas par intérim de septembre 1984 à janvier 1985, avant de laisser sa place à une autre personnalité extérieure (A. Dejou, puis J. Krauter, enfin M. Lavalou).

André Cauderon continuera ensuite à participer aux travaux du Cadas ; il y sera même l'auteur d'un rapport sur les « Industries agroalimentaires » en 1989, ceci jusqu'à la création en l'an 2000 d'une nouvelle Académie, à partir du Cadas, dénommée « Académie des Technologies », dont il sera un des membres fondateurs, et aux travaux de laquelle il participera régulièrement jusqu'à l'an dernier.

* *
*

Au terme de cette présentation, et comme vous avez pu le constater tout le long de l'exposé, André Cauderon a bien servi l'Agronomie à travers ses activités à l'Académie d'Agriculture de France notamment, mais aussi à l'Académie des Sciences, à l'Institut de France et à l'Académie des Technologies. Il me semble que la meilleure façon de clore cette intervention est de le faire en s'appuyant sur un témoignage authentique, celui émanant d'une lettre manuscrite que j'ai reçue le 7 janvier 1998 et que je viens de retrouver dans mes dossiers ; elle m'était adressée par notre ancien Président Jean Lavollay, lui aussi de l'Académie d'Agriculture et de l'Académie des Sciences et qui avait été professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers ; il y occupait d'ailleurs la Chaire où s'étaient illustrés jadis J.B. Boussingault et J.T. Schloesing. Je vous la lis (Cf. ci-joint).

Madame, mes chers confrères, mesdames et messieurs,

Que dire de mieux, comme témoignage de gratitude pour tout le travail réalisé par André Cauderon au sein de notre Académie !

Annexe historique

Structures particulières des Académies et Sociétés royales fondées au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle

Origine de la fonction de Secrétaire perpétuel

Ces Compagnies¹¹, qui sont en nombre très limité, ont un statut tout à fait spécial¹². Celui-ci repose en effet sur plusieurs éléments que seule l'histoire permet d'expliquer.

A une époque où le progrès devenait indispensable au Royaume, leur création découle d'une officialisation (par voie de lettres patentes) des réunions spontanées de spécialistes et savants que le Roi désirait faire travailler à son profit et à celui de l'Etat, « sans lenteur, ni précipitation ». Or cela a été plus délicat qu'on aurait pu le penser, car il a fallu tenir compte des institutions déjà existantes et par ailleurs des usages en cours dans le Royaume.

- Dès le départ en effet, l'opposition des institutions en place a été très nette, car les Académies échappaient à leur juridiction et à leur autorité. C'est le cas notamment de l'Université et aussi du Parlement, ce dernier allant même dans certains cas jusqu'à ne pas vouloir enregistrer les lettres patentes du Roi ; d'où la nécessité de leur accorder dès la création une protection royale, ce qui implique d'entrée de jeu, mais cela est toujours en vigueur que :
 - 1) les statuts et règlements, qui sont enregistrés, ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du Roi après avis de son Conseil, puis à partir de l'Empire du Conseil d'Etat,
 - 2) les élections des membres, qui sont élus à vie, doivent être approuvés par le Chef de l'Etat et ne sont effectives qu'après parution au Journal Officiel.

- Mais le Roi avait par ailleurs à tenir compte des usages de la Monarchie, à savoir à honorer en toutes circonstances les grands dignitaires de la Couronne, dont les familles avaient joué un rôle essentiel dans l'histoire du Pays et qui avaient de la sorte contribué à bâtir le Royaume ; d'où la mise sur pied d'une constitution des académies basée sur l'existence de deux composantes¹³, avec une répartition bien définie du rôle de chacune d'entre elles :

La première composante, dont le nombre de membres est fixé par décret, rassemblait des personnalités compétentes (savants et physiocrates par exemple) nommés à vie après élection par leurs pairs. On les dénommait membres ordinaires (Académies) ou associés ordinaires (Sociétés royales).

La seconde composante était formée par un certain nombre de Grands du Royaume, intéressés par le sujet. Ils étaient désignés sous le nom de membres honoraires ou associés nés.

¹¹ Les dénominations d'Académies et de Sociétés royales sont équivalentes. Louis XIV avait même une préférence pour la seconde appellation, car sous son règne, le Roi disait qu'il y avait trop d'Académie de Jeux.

¹² Leur structure générale est du même type, même si dans le détail, il peut exister de petites différences en fonction des secteurs d'action ou des dates de fondation (entre 1635 et 1789).

¹³ A une seule exception, celle de l'Académie Française.

Quant à la répartition des rôles de ces deux composantes, elle est envisagée de la façon suivante :

- La présidence de l'Académie, surtout lors des séances solennelles, revenait aux membres honoraires, émanation du Roi ; celle-ci correspond avant tout à un poste de prestige en sorte que le mandat n'est qu'annuel.
- En revanche, les travaux de la Compagnie résultaient essentiellement de l'activité des membres ordinaires sous la gouvernance personnelle de l'un d'entre eux, dénommé, après son élection, Secrétaire perpétuel (c'est-à-dire élu une fois pour toute)¹⁴.

Notons ici qu'une telle dichotomie des charges est assez représentative du fonctionnement habituel du Royaume à cette époque. C'est ainsi, par exemple, que les provinces étaient sous l'autorité d'un gouverneur choisi parmi les officiers de la Couronne, alors que leur gestion effective était en fait l'apanage des intendants ; de même à l'échelle du Royaume, la Maison du Roi était composée exclusivement de grands dignitaires, alors que le gouvernement effectif de l'Etat était, sous la haute autorité du Roi, entre les mains de ce qu'on appelait les légistes depuis Philippe le Bel et dont le plus typique des représentants sous Louis XIV est Colbert.

Naturellement, les choses ont évolué dans le temps, notamment avec la suppression à partir de la Révolution des membres honoraires, mais la structure bicéphale, qui a prouvé son efficacité, a été maintenue¹⁵ ; et ceci explique le rôle bien particulier joué dans les académies « officielles » par le Secrétaire perpétuel qui en est le pivot et qui assure en permanence de ce fait le lien entre la règle de la Compagnie et la communauté de ses membres.

Documents

P. Costabel – L'Académie et ses Secrétaires perpétuels : un aspect méconnu de l'histoire. La Vie des Sciences, 1988, V, 2, p. 153-158.

G. Pédro – Le rôle des Académies à la fin du vingtième siècle – C.R. Acad. Agric. Fr. 1993, 79, 6, p. 137-151.

G. de Broglie Éditeur – Les Académies en Europe au XXI^e siècle. Institut de France. 2007, 2 Tomes.

¹⁴ A l'Académie d'Agriculture, il existe aussi un poste de trésorier perpétuel, qui assure la gestion financière de l'Académie mais qui peut suppléer le Secrétaire perpétuel en cas d'empêchement de ce dernier.

¹⁵ On la retrouve aussi dans les Institutions publiques et les grandes Sociétés privées, avec la coexistence de deux fonctions : Président de l'Établissement et Directeur général.

HOMMAGE A ANDRÉ CAUDERON

JEAN LAVOLLAY
PROFESSEUR HONORAIRE
AU CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES SCIENCES)
ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE

61
1000
Le 5 Janvier 1998 -

1, Pla Du Pont de Nemours
77140 Nemours

Cher Monsieur le Secrétaire Perpétuel,

Je ne peux malheureusement pas participer à la manifestation en l'honneur de M. André Cauderon organisée le 7 Janvier par l'Académie d'Agriculture.

Puis-je vous demander de bien vouloir m'associer à l'hommage exceptionnel qui doit lui être rendu en raison de son dévouement et de la maîtrise avec laquelle il a gouverné notre compagnie.

J'ai eu le privilège de le recevoir à l'Académie, lors de ma présidence en 1977 et de travailler ensuite avec lui: de tout ce passé j'ai conservé un excellent souvenir.

Veuillez agréer tous mes compliments d'avoir été appelé à lui succéder. Ainsi ce poste reste occupé par un homme de Science, il faut s'en féliciter.

Croyez, mon cher Confrère, à l'expression de mes sentiments distingués et bien cordiaux

Hardthaus